

Mon parcours avec l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)



Facile à lire et à comprendre

Je fais des démarches

Je vais voir mon médecin traitant.

Il m'envoie vers la MDPH pour ma demande en lien avec mon handicap.

La MDPH c'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.



Pour avoir des renseignements :

Je peux téléphoner à la MDPH

Je peux écrire un mail

Je peux écrire un courrier

Je peux aussi me déplacer à la MDPH



Je complète le dossier de demande et je le dépose à la MDPH.

La MDPH m'envoie un accusé de réception.

Je reçois par courrier la décision de la MDPH.

La CAF reçoit aussi ce courrier.

Je m'informe sur mes droits.

Je vais sur le site de la CAF.

Le site de la CAF est Caf.fr.

Je vais dans la rubrique MaCaf Haute-Vienne.

Je vais aussi sur le site monparcourshandicap.fr.



Si je veux des précisions

j'appelle la CAF au 05 55 43 40 50

ou je vais à l'accueil de la CAF

ou je prends un rendez-vous sur Caf.fr.



Je vais voir mon dossier

Je vais sur Caf.fr pour voir le suivi de mon dossier.

Je vais dans la rubrique Mon Compte avec l'ordinateur.

Je vais sur l'application Caf-Mon compte avec mon portable.



Si la CAF me demande d'autres documents je leur envoie.

Quand la CAF a regardé mon dossier je reçois un courrier

ou une alerte sur mon compte Caf.

Sur mon compte Caf je vois les paiements.



Je mets à jour mon dossier.

Je mets à jour mon dossier sur mon compte Caf :

- ma déclaration de ressources tous les 3 mois ou 1 fois par an
- mes pensions
- mes coordonnées
- ma situation familiale
- ma situation professionnelle

Je dois dire à la Caf quand je vais à l'étranger longtemps.



Je dois dire à la Caf quand je suis hospitalisé.

Ça peut changer mes droits.



J'arrive à la fin de mes droits.



J'arrive à la fin de mes droits si ma situation a changé.

J'arrive à la fin de mes droits si je ne demande pas le nouvel examen de mon dossier MDPH.

Il faut que je demande le nouvel examen de mon dossier MDPH 6 mois à l'avance.

J'arrive à la fin de mes droits si je pars à la retraite.

Pour partir à la retraite je dois la demander 4 mois à l'avance.

Cette fiche est écrite en facile à lire et à comprendre.

Le facile à lire et à comprendre est une méthode qui rend les informations accessibles à tous.

Cette fiche a été réalisée par la CAF de la Haute-Vienne et Christian de l'Adapei23.

Fiche mise à jour en février 2024.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site inclusion-europe.eu